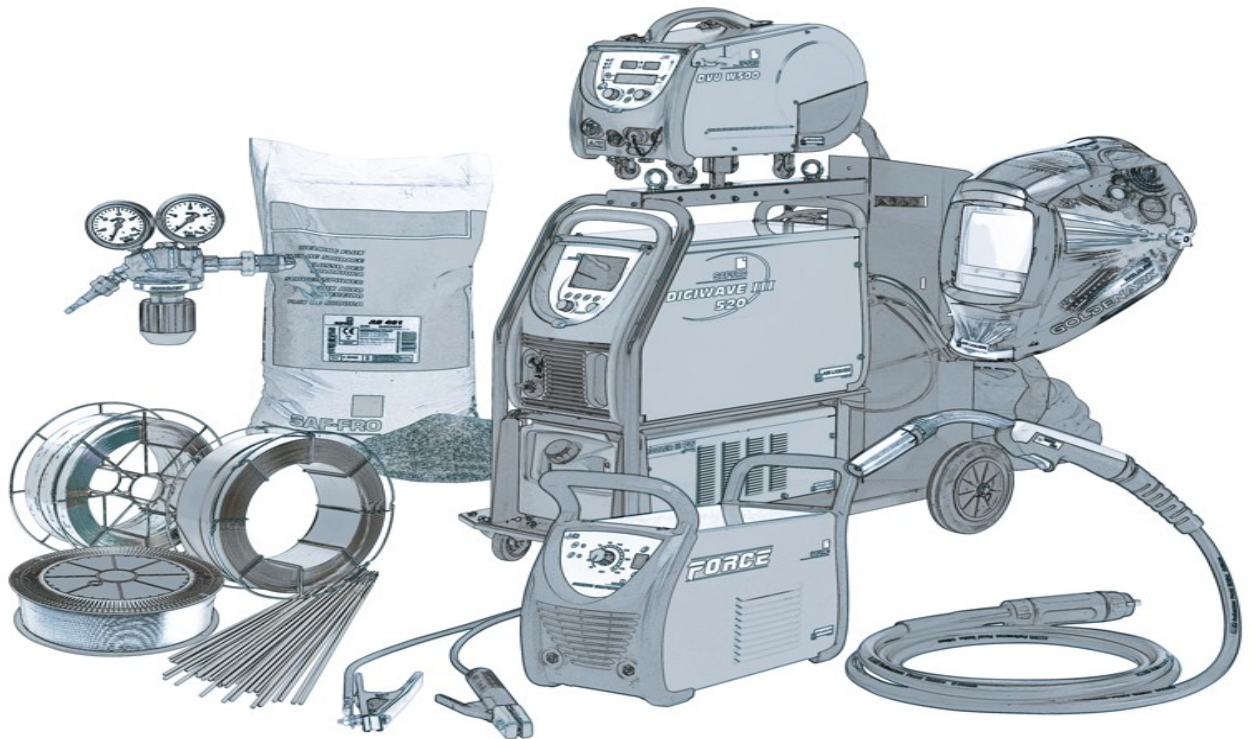


# OFFRE COMMERCIALE

N° 185339 du 08/10/2018



**Votre demande :**

**Votre contact**

Commercial: NELLY DAUCE

Email: nelly.dauce@lincolnelectriceurope.com

Offre faite par: NELLY DAUCE

Détails du client:

SARL CREA  
CLIENT FACTURE 31 RUE ISAAC  
NEWTON  
ALBI 81000 FR

Contact:

OFFRE N°185339

Cher Client,  
 Afin de mieux vous servir, merci de nous transmettre ce numéro d'offre lors du passage de votre commande. Cette offre est valable jusqu'au 07/11/2018

Devise: EUR

Reference	Description	Qté UoM	Code Douanier	Tarif Remise	Prix Net	Montant Total
W000291566	ENSEMBLE SOUDAGE 0 MONTE MINIREG FAREL 0SI OER	10,00 PC	8481109990	438,9000 € 55,0000 %	197,5050 €	1.975,05 €
W000010357	RIDEAU ORANGE L1400XH2000mm	2,00 PC	90022000	50,5800 € 50,0000 %	25,2900 €	50,58 €

Montant total HT	2.025,63 €
Frais supplémentaires - Frais de port	À confirmer à la commande

Commentaires:

Conditions générales de ventes :

Cette offre est soumise à nos conditions générales de vente ci-jointes, à l'exception d'accord écrit entre les deux parties.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE THE LINCOLN ELECTRIC COMPANY FRANCE (TLECF)

### Article 1 : Généralités

Les conditions générales de vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société TLECF et de son client dans le cadre de la vente des produits, procédés, systèmes, solutions et services associés pour le soudage et coupage des matériaux. Toutes les prestations proposées par la société TLECF s'adressent à une clientèle professionnelle. Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, "les CGV constituent le socle unique de la négociation commerciale" prévalant sur les CGA du client. Les CGV pourront être négociées par tout client qui en aura fait la demande expresse avant la commande. La négociation de toute clause entraînera la signature de Conditions Particulières de vente préalablement à toute commande. En l'absence de réserve émise par le client par tout moyen avant la réception de la confirmation de commande par TLECF, la vente sera soumise aux présentes CGV. Les offres commerciales, les études, documents et renseignements de toute nature communiqués par TLECF, autres que les imprimés de caractère publicitaire et les instructions d'emploi, demeurent propriété de TLECF, et seront considérés comme confidentiels. Ils ne pourront, sans autorisation écrite de TLECF, être communiqués à des tiers, ni utilisés par le client à d'autres fins que celles de l'usage de la fourniture concernée.

### Article 2 : Commande

A l'exception des commandes de pièces de rechange, TLECF ne saura honorer toutes commandes d'un montant inférieur à 100 euros net HT. Par ailleurs, un forfait de 30 euros HT sera appliqué pour toutes commandes dont le montant est compris entre 100 et 500 euros net HT. Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit par TLECF. La commande ainsi acceptée ne pourra être modifiée sans l'accord préalable de TLECF. Toute annulation de commande de la part du client donnera lieu à une pénalité dont le montant sera déterminé par TLECF en fonction du type, de la taille et du statut d'avancement de la commande.

### Article 3 : Prix

Les prix des produits vendus sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Pour les articles en catalogue livrables sur disponible ou à bref délai, les prix applicables sont ceux des tarifs TLECF en vigueur, emballage non compris. Ils sont libellés en Euro et calculés hors taxes. Pour les autres articles, les prix seront établis suivant l'accord écrit entre les parties. Pour l'export, sauf dispositions particulières, les prix seront réputés CIP. La société TLECF s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les produits commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. Coût de recyclage (collecte) : Conformément à l'article R 543-172 et suivant du code de l'environnement, TLECF facturera des frais de collecte des déchets et fera apparaître le coût correspondant sur la facture. Il appartient au client de ramener l'équipement ou matériel usagé aux points de collecte.

### Article 4 : Livraison

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit au client, soit au lieu indiqué par le client sur le bon de commande. Le délai de livraison indiqué lors de la confirmation de la commande est donné à titre indicatif et ne peut être garanti compte tenu des plannings de production et des délais d'expédition. En conséquence, tout retard dans la livraison des produits ne pourra donner lieu au profit du client à l'allocation de dommages et intérêts ou à l'annulation de la commande. Toute demande de report de délai de livraison formulée par le client devra faire l'objet d'un accord préalable de TLECF, ainsi que d'une facturation pour frais de stockage et de manutention en résultant. Le risque du transport est supporté en totalité jusqu'à la livraison par la partie qui prend en charge le transport. Pour les ventes export, le transfert des risques est fonction de l'incoterm choisi. En cas de produits manquants ou détériorés lors du transport, le client devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception desdits produits. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit au transporteur dans les trois jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR. Toute réclamation auprès de TLECF pour livraison non conforme à la commande doit être formulée immédiatement et confirmée par écrit dans les huit jours qui suivent la réception de la fourniture. Faute de réclamation, TLECF sera déchargée de toute obligation vis-à-vis de son client. Sauf refus express du client, TLECF pourra, effectuer des livraisons partielles.

### Article 5 : Force majeure

Aucune partie ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement échappant au contrôle du débiteur, ne pouvant être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées. En ce cas, l'obligation sera suspendue jusqu'à la cessation de l'événement, à moins que le retard qui en résulterait ou le caractère définitif de l'événement ne justifient la résolution de la commande.

### Article 6 : Conditions de paiement

Pour les clients Export, sauf stipulations contraires, les factures d'articles en catalogue sont payables comptant à la livraison, nettes et sans escompte, conformément aux conditions stipulées à la commande, soit par virement de compte à compte, soit par lettre de crédit confirmée et irrévocable. Le délai de règlement des factures est au plus tard de quarante-cinq jours fin de mois date d'émission de facture. TLECF n'accorde aucun escompte.

Le report d'échéance, le non-retour d'effet à la bonne date, le défaut de paiement d'un seul effet ou d'une seule facture entraîne de plein droit, la déchéance du terme et rend immédiatement exigibles toutes créances de TLECF même non échues. Au cas de non paiement à échéance, le client sera de plein droit redevable d'une pénalité égale au taux de l'intérêt légal majoré de 3 points, sur les sommes dues, sans nuire à l'exigibilité de la dette et aux droits à recours de TLECF. En outre, le client sera débiteur de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. Si lesdits frais s'avèrent être supérieurs, TLECF sera fondée à facturer une indemnité complémentaire correspondant aux frais réels de recouvrement, sur justification. Le client ne peut procéder à aucune compensation non autorisée préalablement par TLECF. Tout paiement doit être effectué par la même entité légale qui a passé commande auprès de TLECF.

### Article 7 : Clause de réserve de propriété

TLECF conserve la propriété des produits vendus jusqu'à l'encaissement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, TLECF se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les produits vendus et restés impayés.

### Article 8 : Garantie

La garantie donnée par TLECF s'applique à toutes les pièces constitutives d'un équipement manuel ou automatique. Cette garantie s'applique à toutes pièces reconnues défectueuses par suite d'un défaut de fabrication, de montage ou de matière. Les frais de transport retour sont à la charge du client. La garantie

couvre la réparation ou le remplacement des pièces défectueuses par TLECF et à ses frais. Les pièces défectueuses remplacées deviennent la propriété de TLECF. La garantie ne s'applique pas en cas d'utilisation anormale, de manque d'entretien ou de surveillance, de négligence, de modifications ou de réparations à l'aide de pièces étrangères au modèle, aux pièces non fabriquées par TLECF, ni aux pièces d'usure. La durée de cette garantie contractuelle est stipulée dans les catalogues TLECF et sur son site web pour chaque type de produit; le point de départ est la date de facturation par TLECF. Aucune autre garantie que celles ci-dessus énumérées ne peut engager la responsabilité de TLECF. TLECF garantit que ses produits sont conformes à ses spécifications techniques, à l'exclusion de toute autre garantie de performance ou de résultat. Aucun besoin spécifique du client n'engage la responsabilité de TLECF.

### Article 9 : Responsabilité de TLECF. Dommages et intérêts

La responsabilité de TLECF est strictement limitée aux obligations définies ci-dessus. En cas de mise en jeu de la responsabilité de TLECF, seuls les dommages matériels et directs dans la limite des sommes versées par le client au titre du contrat pourront être indemnisés. En aucun cas, les dommages immatériels et/ou indirects tels que manque à gagner, perte de production, perte d'utilisation, perte d'image ne seront pris en charge.

### Article 10 : Droits de propriété intellectuelle

Tous droits et titres de propriété intellectuelle (notamment les droits d'auteur, les brevets les marques, les secrets de fabrication ...) attachés aux produits, à l'emballage ou à la documentation appartiennent exclusivement, à TLECF. Le client ne peut prétendre détenir aucun droit quel qu'il soit sur ces biens. Aucune clause des présentes ne saurait être interprétée comme conférant quelque licence ou quelque usage que ce soit desdits droits.

### Article 11 : Code de conduite/ mesures restrictives sur les ventes

Le client s'engage à respecter le Code de Conduite du Groupe Lincoln Electric auquel appartient TLECF, disponible sur le lien :

[http://phx.corporate-ir.net/External.File?item=UGFvZW50SUQ9Mtk1MTE1fENoaWxkSUQ9LT8VHlwZT0z&\\_=1](http://phx.corporate-ir.net/External.File?item=UGFvZW50SUQ9Mtk1MTE1fENoaWxkSUQ9LT8VHlwZT0z&_=1)

**Double Usage:** Le client s'engage à respecter la Politique et la Réglementation Commerciale Européenne en matière d'exportation de biens à double-usage disponible sur le lien suivant :

[http://ec.europa.eu/trade/impot-and-export-rules/export-from-eu/dual-use-controls/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/trade/impot-and-export-rules/export-from-eu/dual-use-controls/index_en.htm)

**Ventes interdites :** Les ventes directes ou indirectes (revente) aux pays suivants sont strictement interdites: Cuba, Soudan, Syrie, et Corée du Nord. Mesures restrictives : Le client exécutera ses obligations en application des Conditions Générales de Vente en respectant l'ensemble des Régimes de Sanctions et réglementations en matière de contrôle des exportations, des réexportations et du commerce, notamment la législation de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique. Le client ne saurait vendre, exporter, réexporter ni transférer, directement ou indirectement, des marchandises, logiciel ou technologie, obtenues de TLECF en application des Conditions Générales de Vente vers tout lieu ou à destination de toute personne, dans le cas où ladite vente, exportation, réexportation, ou ledit transfert serait interdit(e) ou limité(e) par un Régime de Sanctions et des réglementations en matière de contrôle des exportations, des réexportations et du commerce, notamment la législation de l'Union européenne et des États-Unis d'Amérique. (b) Le client déclare et garantit qu'à la date d'entrée en vigueur, aucun contrôle des exportations ou du commerce extérieur, ni aucun contrôle au titre d'un Régime de Sanctions ne constitue pour lui un obstacle ou un empêchement dans l'exécution de ses obligations en application des Conditions Générales de vente. Le client devra, dans les plus brefs délais, prévenir TLECF en cas de modification de ces contrôles des exportations et autres contrôles du commerce extérieur qui seraient susceptibles de constituer pour lui une entrave ou un empêchement dans l'exécution de ses obligations en application des Conditions Générales de Vente, et le client devra tenir TLECF informée des conséquences liées à une telle modification. (c) Toute violation de la présente clause constituera un manquement significatif au titre des Conditions Générales de Vente et de la relation contractuelle avec TLECF. (d) Le client devra faire en sorte que ces obligations soient imposées à toute personne à qui les produits concernés par ces Conditions Générale de Vente sont vendus, exportés, réexportés et transférés afin que celle-ci respecte les obligations qui lui incombent en application desdites Conditions Générales de Vente, et que ladite personne lui transmette un certificat d'utilisation finale. (e) Sur demande de TLECF, le client devra lui transmettre des certificats d'utilisation finale afin que TLECF puisse procéder à un contrôle a posteriori des utilisateurs finaux. Aux fins de la présente clause, le terme « Régime de Sanctions » désigne une législation ou réglementation dans un pays dont le droit s'applique en l'espèce, concernant des sanctions économiques ou financières ou des embargos commerciaux imposés, administrés ou appliqués à tout moment par une autorité dotée d'un pouvoir de sanction, en ce compris notamment un gouvernement national, le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'Union européenne ou les États-Unis d'Amérique (ou l'un de leurs États membres). **Anti-corruption:** Le client s'engage à respecter les lois et réglementations applicables dans l'exécution des ses obligations et particulièrement en matière d'anti-corruption.

### Article 12: Clause de résolution ou de suspension

En conséquence de l'article 11, TLECF sera exemptée de l'exécution de l'une ou l'autre de ses obligations découplant directement ou indirectement du bon de commande et des Conditions Générales de Vente, si et dans la mesure où l'exécution de cette obligation enfreint ou est, de quelque manière que ce soit, en contradiction avec (a) toute disposition législative ou réglementaire affectant la capacité de TLECF à l'exécuter ou (b) toute obligation contractuelle imposée à TLECF ou à l'une des sociétés membres de son groupe ayant des répercussions négatives sur les conventions de financement de TLECF ou de l'une des sociétés membres de son groupe, ou sur leur capacité à lever des fonds au sein de l'UE, des États-Unis d'Amérique ou du Royaume-Uni, ou sur la capacité du Groupe à protéger les actionnaires résidant aux États-Unis d'Amérique, ou ayant pour conséquence que les entités du Groupe soient privées du droit de passer des contrats avec une autorité fédérale ou locale aux États-Unis d'Amérique. Les obligations imposées par le bon de commande et les Conditions Générales de Vente seront suspendues ou prendront fin, sur notification de TLECF et dans la mesure imposée par les dispositions et les obligations mentionnées ci-dessus aux points (a) et (b), nonobstant toute autre stipulation des présentes. TLECF devra transmettre au client des justificatifs appropriés, tels qu'un courrier officiel ou un avis juridique, concernant la survenance ou la poursuite d'un tel obstacle juridique sur demande écrite du client. TLECF avisera rapidement le client lorsque les conditions permettant une reprise de l'exécution de ses obligations seront réunies en application de la présente stipulation.

### Article 13: Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Paris.

# DOCUMENTATION

## TECHNIQUE CPQ-185339

